Women's CUP
La régate 100% féminine
9 au 11 mars 2018
8e édition Pornichet
#LesFillesOntUnPlan

INSTRUCTIONS DE COURSE

Préambule :

PARTIR DU PONTON
Laisser les amarres au ponton.
- Si vous êtes au près dans le chenal, préparez-vous à hisser la grand-voile.
- Si vous êtes plutôt au vent arrière, préparez-vous à dérouler la voile d'avant. Dirigez le bateau vers le chenal, donnez-lui de l'élan.

RENTRER AU PORT
- Si vous êtes plutôt au près dans le chenal, préparez-vous à rouler la voile d'avant après avoir franchi l'entrée du port.
- Si vous êtes plutôt au vent arrière, préparez-vous à affaler la grand-voile, après avoir franchi l'entrée du port.

SURVEILLER ET ENTRETENIR LE MATÉRIEL
Avant et après chaque navigation, vous devez :
- Éponger le bateau
- Vérifier l'état de fatigue des drisses et écoutes, filières, etc...
- Vérifier les voiles (nombre de lattes, déchirures, ...)
- Lover les écoutes
- Signaler toutes les avaries survenues dans la journée et participer aux réparations le cas échéant.

ASSURANCES

_Assurance des bateaux :
Chaque bateau est assuré par son propriétaire. En ce qui concerne les bateaux de l'APCC, ils sont assurés tous risques, mais une franchise de 1500€ est applicable en cas de sinistre, aucune démarche d'assurance ne sera faite en dessous de ce montant, **l'équipage se verra donc facturé le montant des réparations.**
Pour les bateaux extérieurs à l'APCC, le montant de la franchise peut varier.
L'assurance ne couvre pas les dommages causés aux voiles.
_Assurance de la licence FFVoile :
L'assurance de la FFVoile couvre les pratiquants pendant l'activité, elle permet aussi en cas de sinistre avec un autre bateau, de couvrir les dégâts causés à cet autre bateau, cependant là aussi une franchise s'applique d'un montant de 900€. Cette franchise peut être de 0€ si le skipper du bateau en cause a souscrit au rachat de franchise (ce que nous conseillons vivement.).
Les concurrentes étrangères doivent posséder une assurance responsabilité civile d'un montant de couverture minimum de 1,5 millions d'€ ou l'équivalent en devise de la nationalité de la concurrente.

Women's CUP

La régate 100% féminine

9 au 11 mars 2018

8e édition Pornichet

#LesFillesOntUnPlan

1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :
Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
Les prescriptions de la FFV.
Les règles d'utilisation des bateaux (annexe Règles d'utilisation des bateaux)
La langue officielle de la compétition sera le Français.

1.2 L'attention des concurrentes est attirée sur les règles 3 et 14 de l'ISAF. Une caution de 1500 Euros sera déposée par chaque équipage pour couvrir les dégâts qu'il pourrait occasionner, ce montant étant la franchise de l'assurance des bateaux.

2 AVIS AUX CONCURRENTES

Les avis aux concurrentes seront affichés sur le **tableau officiel situé sur la vitrine du Yacht Club de l'APCC**, au rez-de-chaussée, sur le Port de Pornichet.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

3.1 Les modifications aux instructions de course et au programme et toutes les notifications seront affichées au Yacht Club de l'APCC. Cet affichage tiendra lieu de notification officielle écrite pour chaque concurrente, laquelle devra avoir consulté le tableau avant et après chaque épreuve. Cet affichage est signalé par l'envoi du **pavillon « L »,** au-dessus de la flamme numérique correspondant au numéro de l'avenant, au mât de pavillon à terre.

3.2 Toute modification au programme sera notifiée aux concurrentes avant la régate suivante. Des modifications sur l'eau seront indiquées par l'utilisation du **3ème substitut.**

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au **mât de pavillons**, dont l'emplacement est situé **à côté de la Capitainerie** du Port de Pornichet.

4.2 Quand le pavillon **« Aperçu »** est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

5 BATEAUX ET VOILES

5.1 (a) L'épreuve se courra sur des bateaux du type J 80.

(b) Les voiles devant être utilisées seront attribuées par l'autorité organisatrice.

5.2 L'ensemble des voiles à utiliser sera signalé sur le bateau du comité de course (CC) avec ou avant le signal d'attention. Les signaux auront les significations suivantes :

PAVILLON	COMBINAISON DE VOILES A UTILISER
Pas de signal	Grand-voile haute + Foc + Spinnaker
O	Un Ris obligatoire
B	Usage du spinnaker Interdit
O + B	Un Ris + Foc obligatoire + Usage du spi Interdit

5.3 D'autres restrictions ou instructions peuvent être données oralement aux bateaux par un zodiac organisation.
5.5 Le CC peut autoriser l'utilisation d'un bateau de remplacement quand il est certain que le bateau d'origine est endommagé et que le temps de réparation sera trop long.

6 PROGRAMME DES COURSES ET FORMAT DE L'EPREUVE

6.1 Programme général :

Vendredi 9 mars :
13h30 à 17h30 : Inventaire et préparation des bateaux,
13h30-15h30 ou 15h30-17h30 : Séances d'entrainement.
17h à 19h : Confirmation des inscriptions, inventaire.
19h30 : Cérémonie d'ouverture

Samedi 10 mars :
8h30 à 9h30 : Confirmation des inscriptions,
9h30 à 10h00 : inventaire et préparation des bateaux
10h30 : Briefing obligatoire pour toutes les skippeuses, sauf dérogation accordée par l'AO.
11h30 : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre
Heure à définir : Rotation des équipages poule A, poule B (l'horaire précis vous sera communiqué à terre le jour même)
19h30 : Proclamation des résultats – Diner des équipages

Dimanche 11 mars :
9h : Briefing obligatoire pour toutes les skippeuses, sauf dérogation accordée par l'AO.
10h : Mise à disposition, une ou plusieurs courses à suivre
Heure à définir : Rotation des équipages poule Argent, poule Or
16h30 : Remise des prix

6.2 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h30 le Samedi 10 Mars et 16h le dimanche 11 Mars.

6.3 Format de l'épreuve
Pour la phase de qualification, les bateaux seront tirés au sort par l'organisation pour le Samedi. Pour la phase finale, les bateaux seront tirés au sort lors de la proclamation des résultats le Samedi.

Dans la phase de qualification, les bateaux seront répartis en flottes A et B, autant que possible de taille et de niveau égaux. Les répartitions initiales seront faites par le Directeur de Course.
Ces répartitions seront affichées au tableau officiel d'informations au plus tard le samedi 10 Mars à 11h.

(a) Les bateaux seront assignés dans les flottes de la phase finale - Or, Argent, sur la base de leur rang dans la phase de qualification.
Il y aura le même nombre de bateaux dans chaque flotte dans la phase finale que dans la phase de qualification.
Les flottes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que la flotte Argent ne soit pas plus grande que la flotte Or.
Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or ; les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans la flotte Argent.
(b) Aucun re calcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale, n'affectera les répartitions sauf en cas de décision de réparation qui peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.
Seul le(s) bateau(x) ayant obtenu une réparation peut (vent) changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.
(c) Les équipages devront suivre les instructions concernant les rotations et signaler immédiatement les éventuels problèmes techniques : aucune demande de réparation ne pourra être acceptée sur la base d'un problème technique sur le bateau (casse ou absence de matériel) en dehors du cadre de cette procédure et du délais acceptable prévu.

7 ZONES DE COURSE

Les parcours prévus au § 8 seront mis en place dans la Baie de la Baule – Pornichet
Canal VHF 6.

8 LES PARCOURS

Cf. Annexe Parcours

9 MARQUES

9.1 La marque N°1: Bouée conique de couleur « NOIRE »
La marque N°2 : Bouée conique « ROUGE »
La marque N°3B et Marque de Départ : Bouée conique «ROUGE »
La marque N°3A : Bouée conique « VERTE »
La marque d'arrivée : Petite Bouée Cylindrique de couleur « Jaune »

10 LE DEPART

10.1 Les départs des courses seront donnés avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ (ceci modifie la règle 26 des RCV).

Signaux	Pavillons et signaux sonores	Temps avant le départ
Avertissement	APCC + un signal sonore.	5 minutes
Préparatoire	Pavillon P ou I ou Noir + signal sonore	4 minutes
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire + signal sonore long	1 minute
Départ	Amenée du pavillon APCC + signal sonore	0

10.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ (marque conique Rouge).

10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ **au plus tard 4 minutes** après son signal de départ sera classé **DNS** ou **si les équipages sont absents à l'heure et à l'endroit de la rotation**. Ceci modifie la règle A4.

11 CHANGEMENT DE PARCOURS

Il n'y aura pas de changement de parcours.

12 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon Orange sur le bateau du Comité de Course et le côté parcours de la marque d'arrivée (cylindrique Jaune).

13 SYSTEME DE PENALITE

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Non utilisé.

13.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28, 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

13.4 ACTION DU JURY SUR L'EAU

L'épreuve se déroule avec un arbitrage direct sur l'eau soit suite à une réclamation d'un concurrent, soit sur action directe du jury. L'arbitrage en direct et les décisions du jury sur l'eau seront sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1.

13.4.1 La procédure de réclamation sur l'eau sera la suivante :
Dans le cas où un bateau souhaite réclamer selon les règles du chapitre 2 et RCV 31 et 42, il doit immédiatement héler « Protest » et montrer un pavillon "Y" à main (fourni par l'organisation). Ces deux actions sont obligatoires, et l'absence de l'une ou l'autre rend la réclamation non recevable.
(a) Un bateau peut reconnaitre rapidement avoir enfreint une règle en effectuant la pénalité d'un tour conformément à la règle 44.2 (comprenant un virement de bord et un empannage).
(b) Sinon, le jury doit signaler une décision selon la procédure suivante :

* pénaliser le ou les bateaux qu'il juge en faute en montrant un pavillon Rouge au(x) voilier(s) pénalisé(s) avec un long signal sonore. Dans ce cas, l'IC 13.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de **deux tours** conformément à la RCV 44.2.
* Montrer un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore s'il juge qu'il n'y a pas de faute ou si la demande de réclamation n'est pas recevable.
* Montrer un pavillon noir avec un long signal sonore. Le bateau identifié est disqualifié et classé DSQ. Il doit quitter rapidement la zone de course.

13.4.2 Pénalités à l'initiative du jury : le jury peut pénaliser sans réclamation d'un autre bateau si un bateau :
(a) enfreint la règle 31 ou 42 et n'effectue pas de pénalité
(b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée ou n'effectue pas correctement une pénalité volontaire
(c) ne respecte pas la règle d'utilisation du bout dehors (annexe utilisation des bateaux article 3.4)
(d) enfreint une règle et établit un contact avec un autre bateau
(e) manque à se conformer à la règle 44.2 requis par le jury
(f) enfreint les articles 2.22 et 2.23 de l'annexe des IC utilisation des bateaux.
Dans ce cas, il montrera un pavillon rouge (pénalité de 2 tours) ou noir (DSQ) au(x) voilier(s) pénalisé(s) avec un long signal sonore.

13.4.3 Une réclamation du jury selon la RCV 60.3.a (1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau , si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage.
Dans la RCV 60.3.a (1) la mot « sérieux » est supprimé.

13.5 L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1.a), demande de réouverture (RCV66) ou appel (RCV 70).

13.6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

13.7 La procédure normale de réclamation d'un bateau, d'un comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

13.8 Pour les réclamations d'un bateau, sur les autres règles que celles listées en 13.4.1, la procédure normale de réclamation, selon RCV 61.1.a, s'applique. Un pavillon rouge **non fourni par l'AO**, à fixer dans le balcon AR

14 TEMPS LIMITES

Il n'y a pas de temps limite pour le premier. Tout voilier finissant plus de **15 minutes** après l'arrivée du premier sera classé **DNF** (modification règles 35 et A4.2.).

15 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATIONS

15.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au **secrétariat de l'APCC**. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

15.2 Pour chaque flotte, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.

15.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrentes des instructions dans lesquelles elles sont parties ou appelées comme témoins. Les instructions auront lieu dans **la salle du jury située au 1er étage de l'APCC**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

15.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

15.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritus
- Limitation de sorties de l'eau
- Communication radio et téléphone
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection

15.6 Chaque jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de dépôt des réclamations.

b. ou pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

16 CLASSEMENT

Une course validée pour chaque flotte est exigée pour constituer une phase de qualification.
Si, à la fin de la phase de qualification, certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte.

Le système de points à minima s'appliquera. Pour la phase de qualification, la règle A4.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.
Le score d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses de la phase de qualifications validées dans sa flotte et de ses courses de la phase finale. Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.
Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régate excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 5 ou 69.

17 REGLES DE SECURITE

Tout bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course.

18 PUBLICITE

Les pavillons donnés lors de la chaine d'inscription devront être portés dans le mât au ponton et lors de l'entrée et la sortie du port (si possible).

19 DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

20 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

21 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Président du Jury	Loic DURAND RAUCHER
Présidente du Comité de Course	Yves POTTIER
Juge	
Jaugeur d'épreuve	
Comité de Course Adjoint	Jean Luc RICHART
Comité de Course Adjoint	
Comité de Course Adjoint	
Jaugeur adjoint	

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contacts:
APCC 09 53 35 88 51
Portable Christophe GUENA 06.60.67.15.99
Portable Valentin Carof 06.95.12.75.25

Women's CUP
La régate 100% féminine
9 au 11 mars 2018
8e édition
Pornichet
#LesFillesOntUnPlan

Annexe Parcours

Parcours construit (aller / retour)
Départ
Bouée 1 à laisser à bâbord
Bouée 2 à laisser à bâbord
Bouée 3A à laisser à tribord
Ou 3B laisser à bâbord
Bouée 1 à laisser à bâbord
Bouée 2 à laisser à bâbord
Bouée 3B à laisser à bâbord
Arrivée

Parcours REDUIT (PAVILLON S)
Départ
Bouée 1 à laisser à bâbord
Bouée 2 à laisser à bâbord
Bouée 3B à laisser à bâbord
Arrivée

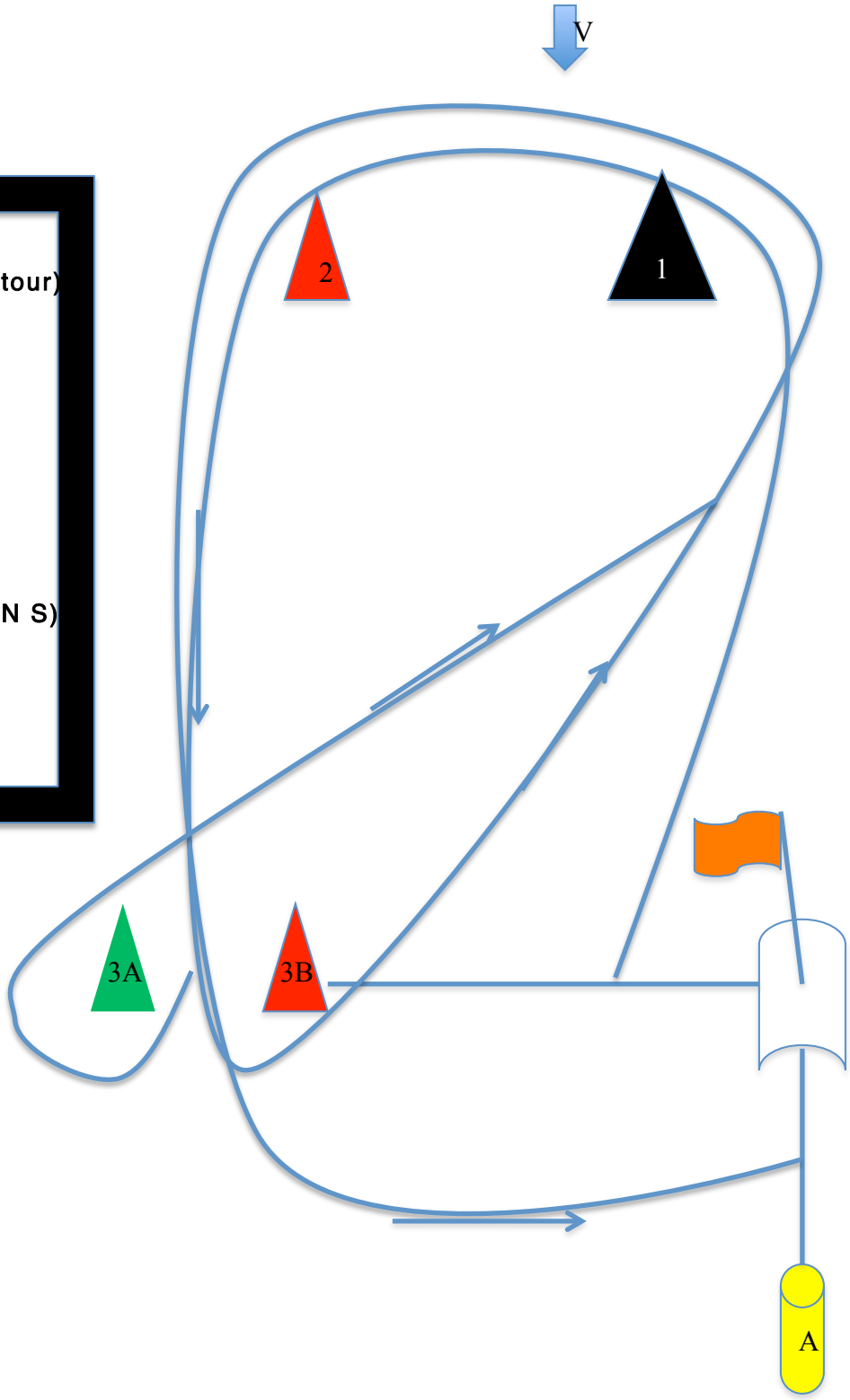

Women's CUP
La régate 100% féminine
9 au 11 mars 2018
8e édition
Pornichet
#LesFillesOntUnPlan

ANNEXE DES IC – UTILISATION DES BATEAUX

1. GENERALITES

Tous les efforts étant faits pour que les bateaux soient identiques, des variations ne pourront donner lieu à réparation. (Ceci modifie la RCV 62).

2. ARTICLES ET ACTIONS INTERDITES

Sauf en cas d'urgence ou pour éviter un dommage ou une blessure, ou en cas de consigne différente du directeur de course, les actions suivantes sont interdites :

2.1. Tout ajout, oubli, ou modification de l'équipement fourni.
2.2. L'utilisation de tout équipement dans un but différent de son but d'origine.
2.3. Le remplacement de tout équipement sans l'accord du CC.
2.4. Manier le bateau de telle façon que l'on puisse raisonnablement prévoir qu'un dommage significatif va en résulter.
2.5. Déplacer un équipement de sa position initiale de rangement sauf lorsqu'il est en cours d'utilisation.
2.6. Embarquer à bord d'un bateau sans autorisation préalable.
2.7. Enlever un bateau de son emplacement à quai ou de son mouillage sans avoir acquitté le règlement de la caution demandée ou sans avoir l'autorisation du CC, pendant les jours de courses, alors que la flamme Aperçu est envoyée à terre.
2.8. Gruter un bateau ou nettoyer des surfaces sous la ligne de flottaison.
2.9. Non utilisé
2.10. Mettre des pennons sur le spinnaker.
2.11. Transpercer les voiles, même pour mettre des pennons.
2.12. Les transmissions radio (y compris les téléphones portables), sauf pour signaler un dommage ou répondre à une demande du CC.
2.13. Régler ou modifier la tension du gréement dormant sauf le pataras.
2.14. Utiliser un winch pour régler la grand écoute, le pataras ou le halebas.
2.15. Non utilisé
2.16. Utiliser une ligne de ris comme bordure
2.17. Croiser les écoutes de voile d'avant sur les winchs.
2.18. Ne pas passer par les chariots ou poulies de la voile d'avant avant de border sur un winch.
2.19. L'utilisation d'instruments électroniques autres que compas et montres.
2.20. Non utilisé
2.21. Marquer directement la coque ou le pont avec une encre indélébile.
2.22. Après le signal de départ, et pendant la navigation au près pendant plusieurs secondes, la position de la bôme principale ne doit pas être contrôlée autrement que par la grand écoute avec la poulie fixée au fond du cockpit et le halebas.
2.23. L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.
2.24. Non utilisé
2.25. Non utilisé
2.26. Non utilisé

2.27. Une infraction à l'IC 2.22, 2.23, ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau conformément à IC 13.4.2.(f).

3 ACTIONS ET ELEMENTS AUTORISES

Ce qui suit est autorisé :

3.1 Embarquer les équipements suivants :

(a) Les principaux outils
(b) ruban adhésif
(c) bouts (élastiques ou sinon de 4 mm de diamètre ou moins)
(d) marqueurs
(e) matériel pour pennons
(f) montre, chronomètres et compas à main
(g) manilles et manillons
(h) velcro
(i) chaise de calfat
(f) pavillons de remplacements

3.2. Utiliser les éléments listés en 3.1 pour :
(a) éviter que les bouts, voiles et écoutes ne s'emmêlent
(b) fixer les pennons
(c) empêcher que les voiles soient endommagées ou tombent par-dessus bord
(d) marquer les repères de réglage
(e) effectuer des réparations mineures et réglages autorisés
(f) pour faire des signaux requis par l'Annexe C6

3.4 Limitation sur le bout-dehors :
Après le signal d'avertissement, le bout-dehors ne devra pas être sorti tant que le bateau ne sera pas sur une route au portant et devra être rentré à la première occasion raisonnable quand le spinnaker n'est plus manipulé. Une infraction à cette règle ne peut faire l'objet d'une réclamation par un bateau, mais peut faire l'objet d'une action du jury sur l'eau conformément à IC 13.4.2 (c). Le Jury essaiyera d'avertir les compétiteurs avant de les pénaliser au cas où le bout-dehors ne serait pas rentré à la première occasion raisonnable.

4. ELEMENTS ET ACTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui suit est obligatoire :

4.1. Compléter un rapport écrit de dommage avant de quitter le bateau et le soumettre au CC, même si le dommage ou la perte n'est pas enregistré. Les rapports doivent inclure les preuves que les éléments peuvent endommager ou désavantager le bateau lors des matches ultérieurs.

4.2. A la fin de chaque journée de navigation :
(a) plier et ranger dans les sacs et à leur place les voiles, comme demandé
(b) laisser le bateau dans le même état que lors du premier embarquement ce même jour
(c) relâcher la tension des étais

4.3. A la fin du dernier jour de navigation du bateau, nettoyer le bateau (cabine et pont), enlever tous les déchets, adhésifs et marques.

4.4. Toute demande de modification de l'équipement du bateau, de quelque façon que ce soit, doit être faite par écrit et formulée pour qu'une réponse oui/non soit possible.

4.5. Se conformer à toute règle, y compris les limitations de vitesse et marques de navigation, lors du départ ou retour au mouillage ou à l'appontement.

4.6. Non utilisé

4.7 Une infraction aux points 4.2 et 4.3 sera considérée comme un dommage et le coût de la remise en état sera déduit de la caution.

Women's CUP
La régate 100% féminine
9 au 11 mars 2018
8e édition
Pornichet
#LesFillesOntUnPlan

LISTE D'EQUIPEMENT

D1 Les éléments suivants, non fixés, fournis par l'AO doivent être embarqués à tout moment à leur place pendant la navigation. Toute perte devra être signalée sur le rapport de dommage journalier.

VOILES ET EQUIPEMENT DES VOILIERS

Grand voile et jeu de lattes
Foc
Spinnaker
Une manivelle de winch
Une écoute de spinnaker
Deux écoutes de foc
Un stick

EQUIPEMENT DE SECURITE

(dans un sac étanche fermé dans le coffre tribord, à n'ouvrir qu'en cas de problème de sécurité)

Trois fusées à main rouge
Une lampe torche étanche
Une corne de brume
Des pinoches
Un miroir de signalisation
Pavillon national + N + C
Un feu à retournement
Un extincteur
Une sonde à main
Un livre de bord

(dans le bateau)

Un ou Deux pare battages
5 brassières de sécurité
Un mouillage
Une boule de mouillage et une marque conique
Seau et/ou éponge et/ou écope
Une pompe à main
Ancre et chaîne
Ligne de mouillage